



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

évasion fiscale

Question écrite n° 61905

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur la question de l'évasion fiscale. En ce qui concerne les avoirs non déclarés, le service de traitement des déclarations rectificatives (STDR), créé en juin 2013, a traité 1 260 dossiers sur 23 191 déposés à ce jour. Les trois quarts des dossiers relèvent de la fraude passive (comme les héritages) et 80 % proviennent de Suisse. Son ministère a présenté le 22 mai un Plan national 2014-2015 qui détaille les priorités du Gouvernement en matière de lutte contre la fraude aux finances publiques. À cette occasion, son ministère a annoncé que les entreprises pourront régulariser leur situation si celle-ci n'est pas conforme aux analyses publiées par l'administration fiscale sur certains montages, et pourront bénéficier de pénalités aménagées, notamment pour les fautes qui relèvent de la bonne foi, de l'erreur, ou de la faute corrigée. Il lui demande si le Gouvernement est disposé à préciser en quoi ces mesures lutteront contre la fraude fiscale, et ce qu'il compte mettre en oeuvre pour faire diminuer la fraude sur les avoirs non déclarés.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61905

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6370

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)